

[Traduction]

**M. l'Orateur:** La parole est au député de Kingston et Les îles.

**Mlle MacDonald:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur...

[Français]

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable député sait qu'il peut donner avis de son intention de débattre une question plus tard seulement si elle est recevable. Si l'honorable député donne un tel avis, la présidence pourra, à ce moment-là, déterminer si la question est conforme au Règlement, c'est-à-dire si elle est recevable.

\* \* \*

### LES AFFAIRES INDIENNES

#### LE COMITÉ PERMANENT ET LES RÉCLAMATIONS TERRITORIALES DES INDIENS NISHGA

[Traduction]

**Mlle Flora MacDonald (Kingston et Les îles):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil privé. Étant donné la confusion et l'inquiétude que suscitent les réclamations territoriales de la nation indienne Nishga, le président du Conseil privé dirait-il à la Chambre s'il est prêt à offrir ses bons offices pour organiser immédiatement la séance d'organisation du comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien afin que ce dernier puisse s'occuper de ce problème?

**L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, le comité pourra tenir cette séance d'organisation aussitôt qu'un article des travaux lui permettra de s'occuper de cette question. J'étudie actuellement de concert avec le secrétaire parlementaire du ministre quel serait le moyen le plus efficace de soumettre cette question à l'attention du comité.

**Mlle MacDonald:** Le président du Conseil privé ne pourrait-il pas entreprendre de le faire tout de suite et en rendre compte à la Chambre demain?

#### DEMANDE DE RENVOI DU RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE AU COMITÉ PERMANENT

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au président du Conseil privé. Comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a accepté aujourd'hui une motion du Nouveau parti démocratique visant à examiner le rapport annuel du ministère, le ministre va-t-il soumettre le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au comité afin que ce dernier puisse commencer ses travaux?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, il semble que c'est le moyen le plus simple d'étudier cette question, à moins d'attendre le renvoi des prévisions budgétaires dans à peu près une semaine. Cependant, les deux moyens sont bons.

#### LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DANS LE CAS DES TERRES DES NISHGA—L'OPPORTUNITÉ D'UNE REFORMULATION DE LA CAUSE

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice peut-il nous dire s'il a

### Questions orales

été tenu compte de ma suggestion qui, incidemment, a été fort bien accueillie à travers le pays...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Pas de la part de mes vis-à-vis qui ne savent de quoi il est question.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** A-t-il été question de discuter avec le juge en chef du Canada une reformulation de la question en vue d'en arriver à une ultime décision, plutôt que d'entretenir l'incertitude créée par le partage judiciaire de trois juges d'un côté et trois de l'autre?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je suis certainement d'avis que le gouvernement ou moi-même devons présenter cette requête ou amener le sujet sur le tapis, bien que n'étant pas directement concernés; toutefois, je suis persuadé que les parties aux prises ont entendu la suggestion du très honorable député. Il leur appartenait peut-être de soumettre la cause du litige à la cour de cette manière. J'ignore pour le moment si l'une ou l'autre des parties l'a fait.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** N'y a-t-il pas eu un cas dans la province de Québec, il y a quelques années, où une décision concernant les libertés civiles a été rendue par la Cour suprême du Canada et n'ai-je pas raison de dire que le ministère de la Justice a communiqué avec la Cour suprême du Canada afin de faire un nouvel exposé de la question? De fait, après ce nouvel exposé, la Cour suprême a rendu une décision très différente de ce qu'une partie de la Cour avait décidé plus tôt.

**L'hon. M. Lang:** Monsieur l'Orateur, je crois que la situation serait encore inusitée dans un cas comme le présent. Ici le gouvernement du Canada n'a été impliqué d'aucune façon dans le plaidoyer de cette cause.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Cette réponse indique l'intérêt que le gouvernement porte aux Indiens.

\* \* \*

### L'IMPÔT SUR LE REVENU

#### LA PUBLICITÉ DES MAGASINS DOMINION—LA DÉDUCTIBILITÉ DES FRAIS

**Mme Grace MacInnis:** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. En vue du fait que durant les quelques derniers jours les magasins Dominion ont dépensé de fortes sommes pour la publicité dans les journaux, le ministre peut-il nous dire si ces coûts sont admissibles comme déductions d'impôt, ce qui signifie que la population du Canada les paie, ou les payons-nous par une augmentation des prix alimentaires?

• (1430)

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Les députés auront-ils l'obligeance de reprendre leurs sièges? Je nourris toujours certains doutes quant à la recevabilité d'une question supplémentaire suite à une précédente qui est non recevable. Le député de Vancouver-Kingsway désirerait peut-être reformuler sa question.

**Mme MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Oui, monsieur l'Orateur. En bref, le ministre peut-il préciser si nous payons sur les deux plans?